

**Compte-rendu sommaire de la séance du Conseil Municipal
du 23 juin 2025**

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS EL ABIDI, M. ASFAUX, Mme CHOISY, M. REGUIG, Mme CORNEILLAN, M. STUTZ, Mme MAIROT, Mme IVAKHOFF, M. BELEK, Adjoints au Maire, M. FELLAH, Mme GAGÉ, Mme LACHEMI, M. LEMOINE, M. MONIER, Mme SONI MAZOUZI, M. POUVESLE, M. ALBOUY, M. ANKAOUA, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, M. JEGO, Mme PINTO JANERO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Mme ADANUR représentée par M. BELEK, Mme CAMACHO représentée par Mme CORNEILLAN, M. DOURET représenté par Mme MAIROT, M. ESPARRAGA représenté par M. DERVILLEZ, Mme IN représentée par M. LEMOINE, M. MALONGA représenté par Mme BOURGEAIS EL ABIDI, M. MEBARKI représenté par M. ASFAUX, Mme MEUNIER représentée par Mme CHOISY, M. LOMBARD représenté par M. CHERON, Mme ZAIDI représentée par M. JEGO.

Absente : Mme SAINTE ROSE

Secrétaire de séance : M. MONIER

¤¤¤¤¤

Monsieur le Maire procède à l'appel des Conseillers et, le quorum étant atteint, déclare la séance ouverte à 19 h 10 salle du Conseil en Mairie de Montereau.

Ensuite, Monsieur le Maire fait part de divers remerciements, de la signature de plusieurs contrats dans le cadre de la délégation de pouvoirs qui lui a été accordée et des décisions de non préemption.

Le Conseil Municipal adopte à l'UNANIMITE

- Le procès-verbal du 31 mars 2025

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE

- **DE PRENDRE ACTE** de la proposition de la répartition des sièges du Conseil Communautaire selon l'entente locale exposée en séance, pour le mandat 2026-2032.
➤ **D'APPROUVER** la proposition de répartition des sièges du Conseil Communautaire 2026-2032.
➤ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE

- **DE PRENDRE ACTE** que la commission consultative des services publics locaux est ainsi composée :

Président : M. James CHÉRON

Président suppléant : M. Sofiane REGUIG

1) Membres de l'assemblée délibérante

Membres titulaires :

- M. Christophe ESPARRAGA
- Mme Mélanie MAIROT
- M. Ertan BELEK

- M. Giovanni MONIER
- M. Sébastien LOMBARD

Membres suppléants :

- Mme Kaoutar MEUNIER
- M. Gilles ASFAUX
- M. Cheikh FELLAH
- Mme Audrey SAINTE-ROSE
- M. Hervé DEYDIER

2) Représentants d'associations locales :

- Association Belle Feuille
- Les Amis du Conservatoire
- U.A.M.
- A.S.AM.
- Comité d'organisation de la foire
- Confluences ludiques

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE (7 abstentions : M. ALBOUY – M. ANKAOUA – Mme DA FONSECA – M. DEYDIER – M. JEGO – Mme PINTO JANEIRO – Mme ZAIDI représentée par M. JEGO)

➤ **DE PRENDRE ACTE** de la communication du rapport d'activité des services municipaux pour l'année 2024.

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE

➤ **DE PRENDRE ACTE** de l'avis de la Chambre Régionale des Comptes d'Île-de-France de la séance en date du 28 février 2025 et notifié le 5 mars 2025 concernant la demande par le Président du SITCOME de l'inscription d'une dépense obligatoire au budget 2025 ainsi que de la réponse de la commune en date du 10 mars 2025.
➤ **DE PRENDRE ACTE** de la tenue du débat portant sur cet avis.

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE (7 abstentions : M. ALBOUY – M. ANKAOUA – Mme DA FONSECA – M. DEYDIER – M. JEGO – Mme PINTO JANEIRO – Mme ZAIDI représentée par M. JEGO)

➤ **D'ABROGER** la délibération D_31_2025 du 31 mars 2025 relative à la Garantie d'emprunt à l'OPH du Pays de Montereau – Confluence Habitat pour le financement de l'opération Acquisition en VEFA de 16 logements situés au 39 rue de Varennes à Montereau
➤ **D'ACCORDER** sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2 186 882 euros souscrit par l'OPH du Pays de Montereau – Confluence Habitat (l'emprunteur), auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.
La garantie de la Commune est accordée à hauteur de la somme en principal de 2 186 882 € (deux millions cent quatre-vingt-six mille huit cent quatre-vingt-deux euros) et augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt. Ce prêt constitué de 9 lignes sera destiné à l'opération Acquisition en VEFA de 16 logements situés au 39 rue de Varennes à Montereau 77130
➤ **DE PRÉCISER** les caractéristiques financières de cet emprunt telles que présentées en séance
➤ **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à intervenir au contrat de prêt passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'OPH du Pays de Montereau – Confluence Habitat et à signer, par ailleurs, tous actes aux effets ci-dessus.

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE

➤ **D'ABROGER** la délibération D_02_2025 du 27 janvier 2025 relative à la garantie d'emprunt à AMENAGEMENT 77 pour le financement de l'aménagement des bureaux de la Poste de Montereau
➤ **D'ACCORDER** sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 750 000 euros souscrit par AMENAGEMENT 77 (l'emprunteur), auprès du Crédit Coopératif

- **DE PRÉCISER** les caractéristiques financières de cet emprunt
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à intervenir au contrat de prêt passé entre le Crédit Coopératif et AMENAGEMENT 77 et à signer, par ailleurs, tous actes aux effets ci-dessus.

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE

- **D'APPLIQUER** les tarifs municipaux tels que présentés en séance.

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE

- **D'ADMETTRE** en non-valeur de créances irrécouvrables sur les exercices 2012 à 2024 sur le budget principal ville de Montereau pour un montant total de 51 712.02 €.

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE

- **DE CONSTATER** les créances éteintes sur le budget principal Ville de Montereau, pour la somme totale de 3 331.15 €, selon les listes suivantes.

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE

- **D'ADMETTRE** en non valeur les produits irrécouvrables concernant le budget annexe Résidence Belle Feuille, d'un montant total de 16 252.00 €.

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE (7 abstentions : M. ALBOUY – M. ANKAOUA – Mme DA FONSECA – M. DEYDIER – M. JEGO – Mme PINTO JANEIRO – Mme ZAIDI représentée par M. JEGO)

- **DE PRENDRE ACTE** de la communication du Rapport Social Unique sur les données 2024

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** la mise à jour du tableau des effectifs permanents à compter du 1^{er} juillet 2025 telle que présentée en séance.

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** le renouvellement de 9 postes en vacation du 1^{er} septembre 2025 au 30 juin 2026 pour intervenir dans le cadre de l'Université Pour Tous et durant la période scolaire.
- **D'APPROUVER** le recrutement de 2 vacataires du 1^{er} septembre 2025 au 30 juin 2025 pour intervenir dans le cadre de l'Université pour Tous et durant la période scolaire.
- **DE FIXER** la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 27.00 € et après service fait.

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** le projet de convention cadre avec le SDIS77 relative à la démarche de soutien à la politique du volontariat chez les sapeurs-pompiers.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention, ses éventuels avenants et l'ensemble des actes découlant de son exécution.

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE (7 abstentions : M. ALBOUY – M. ANKAOUA – Mme DA FONSECA – M. DEYDIER – M. JEGO – Mme PINTO JANEIRO – Mme ZAIDI représentée par M. JEGO)

- **D'APPROUVER** le projet de convention de prestation de service entre la Ville de Montereau-Fault-Yonne et l'association « Ecole de Production Montereau Porte de Paris » pour le développement de la communication.

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE (7 abstentions : M. ALBOUY – M. ANKAOUA – Mme DA FONSECA – M. DEYDIER – M. JEGO – Mme PINTO JANEIRO – Mme ZAIDI représentée par M. JEGO)

- **D'APPROUVER** le projet de convention de prestation de service entre la Ville de Montereau-Fault-Yonne et l'association et l'Ecole de la Deuxième Chance de Seine-et-Marne (E2C 77) pour la réalisation de supports de communication.

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE

- **D'ATTRIBUER** le marché relatif au réaménagement de l'aire de jeux Cours Montaigne au groupement KOMPAN – SOLS JEUX ENFANTS pour un montant global et forfaitaire de 148 351, 20 € HT.

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire de lancer une procédure de marché public relatif à un contrat de performance énergétique d'entretien des installations d'éclairage des équipements sportifs, de signalisation lumineuse tricolore, des bornes de recharge pour véhicules électriques et des illuminations festives pour les besoins de la ville de Montereau-Fault-Yonne.

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire de lancer une procédure de marché public relatif à la réalisation des travaux de déconstruction d'anciens bâtiments sur le site de la future caserne des sapeurs-pompiers de la ville de Montereau-Fault-Yonne.

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** le projet de l'avenant n°2 au marché public relatif à la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la Halle Bernier de la ville de Montereau-Fault-Yonne tel que présenté en séance.

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE

- **D'ATTRIBUER** un montant de 1 000 euros au syndicat des Jeunes Agriculteurs de Seine-et-Marne pour leur manifestation « 37^{ème} festival de la terre ».

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE

- **D'ATTRIBUER** un montant de 1 535 euros à l'association Club 41 pour le 11^{ème} Monteromobile.

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE

- **D'ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle d'un montant de 939,60 € à l'association Vélo Sud 77 pour le projet d'installation de stationnement de vélo.

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat tarifaire pour l'accès à la piscine des Rougeaux avec la ville de Balloy.

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE

- **D'ATTRIBUER** un montant de 500 euros à l'association CSM Force Athlétique pour la participation aux Championnats de France de Yanis TRABELSI au titre du dispositif Chèque Champion.

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE (7 abstentions : M. ALBOUY – M. ANKAOUA – Mme DA FONSECA – M. DEYDIER – M. JEGO – Mme PINTO JANEIRO – Mme ZAIDI représentée par M. JEGO)

- **D'APPROUVER** le règlement intérieur du Majestic.

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE

- **DE RECONDUIRE** la participation de la Ville pour l'année 2025-2026 à l'opération carte IMAGINE'R délivrée aux collégiens et lycéens habitant la commune de Montereau.
- **DE FIXER** la contribution communale par carte IMAGINE'R pour l'année scolaire 2025/2026 à :
- 100 € pour les lycéens,
 - 92 € pour les collégiens non boursiers,
 - 67 € pour les collégiens boursiers (une aide supplémentaire est dans ce cas accordée par le Conseil Départemental).

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE

- **D'ACCEPTER** les tarifs des sorties 2026 du Bel Âge.

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE

- **DE FIXER** les frais de scolarité pour l'année scolaire 2024-2025 tels que présentés en séance.

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** le renouvellement de la labellisation « Cité Educative » du quartier de Surville pour une durée de trois ans.
- **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention triennale pour le renouvellement de la labellisation Cité Educative et la mobilisation des financements.
- **D'APPROUVER** le plan d'action prévisionnel.
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tout document à venir relatif à la mise en œuvre du dispositif « Cité Educative » dont des avenants aux conventions.

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE

- **D'ACCEPTER** l'ouverture de cette classe « moins de trois ans (MTA) ».
- **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention fixant les modalités de mise en œuvre de cette classe MTA.
- **D'AUTORISER** les dépenses d'investissement et de fonctionnement de ce dispositif.
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tout document à venir relatif à la classe moins de trois ans

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE

- **D'EMETTRE** un avis favorable relatif à la demande préalable de la SAS Pop'N Crèche, pour son projet de création d'une micro-crèche près du quartier de la gare (rue Etienne Thibault).

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tout document nécessaire à l'adhésion de la ville de Montereau-Fault-Yonne à CITEO.

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** la modification de la convention d'entente relative à l'organisation de la production mutualisée de repas destinés aux enfants des restaurants scolaires, aux crèches et au portage de repas à domicile conclue avec les communes de Saint-Germain-Laval et Cannes-Ecluse, telle que présentée en séance.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention et à accomplir toutes les formalités nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** le projet de convention de prestations de services de restauration entre la Commune de Montereau-Fault-Yonne et l'OGEC Sacré Cœur telle que présentée en séance.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et à accomplir toutes les formalités nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE

- **D'ACCEPTER** la participation financière de la Ville pour les élèves demi-pensionnaires résidant à Montereau-Fault-Yonne fréquentant l'école du Sacré Cœur.
- **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention à cet effet et tout autre document afférent à cette participation financière.

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** le projet de convention avec le P-PIT (Plateforme Parcours Inclusion Territoire) de Dammarie-Les-Lys relatif à l'immersion professionnel au sein de la Cuisine Centrale de Montereau-Fault-Yonne.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention et à accomplir toutes les formalités nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE

- D'APPROUVER le Plan Communal de Sauvegarde tel que présenté en séance.

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE

- D'APPROUVER l'adhésion des communes de Savigny-le-Temple et Quincy-Voisins au SDESM.
➤ D'AUTORISER Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE (7 abstentions : M. ALBOUY – M. ANKAOUA – Mme DA FONSECA – M. DEYDIER – M. JEGO – Mme PINTO JANEIRO – Mme ZAIDI représentée par M. JEGO)

- D'AUTORISER l'acquisition du bateau de transport fluvial - péniche « RAINBOW », en vue de la création d'un équipement culturel et touristique à la halte fluviale de Montereau.
➤ DE PRÉCISER que le montant de la transaction est fixé à 54 000 € TC majoré des frais de notaire, acquisition imputée sur le budget des activités économiques.
➤ DE PRÉCISER que cette acquisition est conditionnée à la signature d'une convention d'occupation du domaine public fluvial (stationnement de la péniche à quai) avec les services compétents
➤ DE CONFIER cette affaire à l'étude de Maître ARTIS-RABEREAU, Notaire à Montereau.

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE

- DE PROCÉDER à l'acquisition amiable auprès de Monsieur Philippe ALLAIS, de la parcelle cadastrale AC 250 (surface : 765 m²) située lieudit « La Folie », dans le cadre de la Déclaration d'Utilité Publique relative à la construction du Centre d'Incendie et de Secours de Montereau.
➤ DE PRÉCISER que le montant de la transaction est fixé à 8 109 € net vendeur, correspondant à un prix de 7 650 € (10 € le m² foncier), majoré de l'indemnité de remplacement fixée à 459 €. Les frais de notaire attachés à cette opération sont à la charge de la commune.
➤ DE PRÉCISER que l'utilité publique du projet de construction du Centre d'Incendie et de Secours d'une part et la nécessité pour le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-et-Marne d'engager rapidement les opérations de sondages de sols et de lever topographique du site préalablement à la réalisation ses études nécessaires à la mise en œuvre de ce projet d'autre part, justifient de passer outre l'avis délivré par le service des domaines en date du 04 juillet 2024.
➤ DE PRÉCISER qu'une indemnité d'éviction est susceptible d'être due à la SCEA de Champmare-TERRERA, exploitant agricole de ladite parcelle. L'attribution de cette indemnité d'éviction pourra le cas échéant faire l'objet d'une délibération spécifique du Conseil Municipal dans le cadre d'un accord à formaliser avec l'exploitant sur la base de la réglementation en vigueur.
➤ DE CONFIER cette affaire à l'étude de Me ROCH et ROLLAT-ROCH, Notaires à Montereau.
➤ D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous les actes et documents aux effets ci-dessus.

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE

- DE PROCÉDER à l'acquisition amiable auprès des consorts GUERN, des parcelles cadastrales AC 347 et 348 (surface totale : 292 m²) situées lieudit « La Folie », dans le cadre de la Déclaration d'Utilité Publique relative à la construction du Centre d'Incendie et de Secours de Montereau.
➤ DE PRÉCISER que le montant de la transaction est fixé à 893 € net vendeur décomposé comme suit conformément à l'avis délivré par le Service des Domaines en date du 4 juillet 2024 : Parcalle AC 347 située dans le périmètre de la DUP (surface : 28 m²) : 84 € (3 € le m² foncier), majoré de l'indemnité de remplacement due dans le cadre de la DUP et fixée à 17 €. Parcalle AC 348 (surface : 264 m²) située hors du périmètre de la DUP : 792 € (3 € le m² foncier) aucune indemnité de remplacement due pour cette parcalle. Les frais de notaire attachés à cette opération sont à la charge de la commune.
➤ DE PRÉCISER qu'une indemnité d'éviction est susceptible d'être due à la SCEA de Champmare-TERRERA, exploitant agricole de ladite parcalle. L'attribution de cette indemnité d'éviction pourra le cas

échéant faire l'objet d'une délibération spécifique du Conseil Municipal dans le cadre d'un accord à formaliser avec l'exploitant sur la base de la réglementation en vigueur.

- **DE CONFIER** cette affaire à l'étude de Me ROCH et ROLLAT-ROCH, Notaires à Montereau.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous actes et documents aux effets ci-dessus.

20230623

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h56

Le Maire,



James Chéron .

James CHERON